

Compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2021

Président : M. Maurice DUSSOLLIER

Secrétaire de séance : M. Gilles CASTILLO

Présent(e)s : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE, Mr Agostinho AZEVEDO, Mr Gilles CASTILLO, Mr Frédéric CLAVEL, Mme Céline CLAVERIE, Mme Vanessa DAUZET, Mr Maurice DUSSOLLIER, Mr Yohan NOEL, Mr André PESANDO.

Absent.e.s représenté.e.s :

Mr Eric DELALONDE a donné procuration à Maurice DUSSOLLIER

Mme Paula KONING, a donné procuration à Mme Céline CLAVERIE

Ordre du jour

- Bureau de l'AFR : désignation des membres du bureau de l'AFR (3 personnes)
- ONF : assiette coupes de bois 2022
- Syndicat Mixte Adour Amont : désignation d'un représentant communal
- Renouvellement exploitation et extension carrière : enquête publique
- Travaux brigades vertes CCAM sur la commune (hiver 2021/2022, été 2022)
- Logements communaux (maison Castaing) : changement portes entrée
- Amendes de police 2021 : demande subvention acquisition signalétique sécurité
- Questions diverses
 - Journée des ateliers d'artistes d'Occitanie, dimanche 10 octobre
 - Concert de l'Ensemble Instrumental de Tarbes, 17 octobre, à l'église
 - Autres....

Bureau de l'AFR, désignation des membres du bureau

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler les membres de l'Association Foncière de Remembrement de LARREULE/MAUBOURGUET.

L'association est administrée par un bureau composé :

- d'un délégué du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
- de 10 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement (cinq sont désignés par la Chambre d'Agriculture, trois par la mairie de LARREULE, un par la mairie de MAUBOURGUET et un par la mairie de NOUILHAN)
- des maires de LARREULE, MAUBOURGUET et NOUILHAN

Monsieur le Maire propose de désigner pour la commune de LARREULE Messieurs Max LEMOINE, Jeannot CAMY et Gilles CASTILLO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Messieurs Max LEMOINE, Jeannot CAMY et Gilles CASTILLO en tant que membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de LARREULE/MAUBOURGUET.

ONF : coupes de bois 2022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office Nationale des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,

Parcelle unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée oui/non	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	destination	Mode de commercialisation prévisionnel
3_c	RA	1,33	non	non prévue	2022		Vente en totalité	Sur pied
6_a	E2	3,50	oui	2022	2022		Vente en totalité	Sur pied

Syndicat Mixte Adour Amont : désignation d'un représentant communal

Le Syndicat Mixte de l'Adour Amont a été créé le 1^{er} janvier 2019 par arrêté inter-préfectoral n°65-2018-12-27-018 du 27 décembre 2018.

Dans un souci de maintenir la représentativité communale, au plus proche du territoire, le conseil syndical du 17 janvier 2019 a décidé d'instaurer 7 commissions hydrographiques avec un ou plusieurs référents.

Ces commissions ont pour but d'appréhender, avec les délégués communaux, les dossiers spécifiques au sous-bassin versant concerné, tels que les programmes de travaux en cours, les états des lieux et diagnostics à réaliser ou à mettre à jour, le bilan des crues, le financement des interventions, l'évolution du syndicat...

La commune de LARREULE appartient au sous-bassin de l'ECHEZ et du LOUET.

Monsieur le Maire propose de désigner Mr Gilles CASTILLO pour représenter la commune à cette commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité Mr Gilles GASTILLO pour représenter la commune à la commission du sous bassin de l'ECHEZ et du LOUET.

Renouvellement et extension carrière SOCARL

Monsieur le Maire rappelle que la société des carrières lourdaises (SOCARL) exploite une carrière de sables et de graviers sur un site situé sur les communes de Maubourguet et de Larreule, en rive droite de l'Echez. Cette activité est actuellement autorisée par arrêté préfectoral du 31 mars 2017 pour une durée de 14 ans en ce qui concerne l'extraction.

Les réserves de gisement sur la carrière actuelle ne représentent que moins de deux années d'exploitation.

Une extension de cette carrière est donc envisagée sur une surface de 28,6 ha dont 21,6 ha exploitables.

Il indique que la société SOCARL a ainsi déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale « ICPE » (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) en vue d'obtenir :

- ✓ le renouvellement d'exploitation et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de sables et de graviers,
- ✓ l'enregistrement :

- d'une installation de concassage criblage,
 - d'une station de transit de produits minéraux solides,
 - d'une installation de stockage de déchets inertes,
- sur le territoire des communes de MAUBOURGUET, aux lieu-dits « Lascendères », « Galardeix » et « Ancien chemin de Vic » et de LARREULE aux lieu-dits « Pradas » et « La Cutorte ».

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 23 août au 24 septembre 2021 inclus dans les mairies des communes concernées.

Le code de l'environnement prévoit que les communes du lieu d'implantation du site ICPE (Maubourguet et Larreule) ainsi que celles concernées par la zone d'affichage de l'avis d'enquête (Sombrun, Lahitte-Toupière, Monségur, Nouilhan, Vic en Bigorre, Caixon, Gensac et Lafitole) soient consultées afin que leur conseil municipal émette un avis sur le projet.

Le dossier comporte :

- une note de présentation non technique du projet,
- une demande d'autorisation environnementale,
- une étude d'impact abordant la description des incidences du projet sur l'environnement,
- une description des procédés de fabrication,
- une étude de dangers.

Ce projet d'exploitation avec l'extension de la carrière est compatible avec le PLUI Adour Madiran en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Adour Madiran qui doit être prochainement approuvé.

La carrière existante ne produit pas de nuisances sensibles hormis des nuisances sonores perceptibles sur une partie du territoire communal. Son extension aggravera probablement ces nuisances qu'il conviendra de traiter de la manière la plus appropriée.

Elle représente par ailleurs une emprise non négligeable sur la surface agricole exploitable. Il serait souhaitable que le phasage de déroulement des travaux d'extraction permette de maintenir au mieux une activité agricole partielle sur les parcelles concernées par le projet.

Sur la base de ces éléments et sous réserve d'une attention portée à ces observations, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande formulée par la société SOCARL pour le renouvellement d'exploitation et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de sables et de graviers sur les communes de Maubourguet et Larreule.

Travaux brigades vertes CCAM sur la commune (hiver 2021-2022, été 2022)

Hiver 2021-2022 : abattage de deux arbres et broyage des branches sur secteur Parabère et élagage de l'arbre dans la cour de récréation côté service périscolaire.

Été 2022 : entretien mensuel des fossés dans le village sur la départementale (route de Maubourguet et route de Parabère), chemin des Bergers et Lou Carrérot. Tonte mensuelle de la place à côté du pont, chemin de Saint Esselin.

Logements communaux chemin de la Palette : changement des portes d'entrée

Les deux portes d'entrée de ces logements sont dégradées et ne peuvent rester en l'état. Il est nécessaire de les déposer et de les changer.

Les entreprises Api Sud ouest, Caséo et Falliero ont été consultées. La commission travaux se réunit vendredi 1^{er} octobre pour examiner leurs propositions.

Amendes de police 2021

Proposition de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police 2021 pour l'achat de panneaux de signalisation et des lests en matière recyclée. (deux panneaux fixes route inondable, et deux panneaux mobiles route inondée) Montant TTC du devis de BG Signalisation : 683,78 euros.

Questions diverses

Journée des ateliers d'artistes d'Occitanie

Cette journée se déroulera le dimanche 10 octobre et réunira 11 artistes locaux. Un parcours fléché permettra de les découvrir et de les rencontrer dans leurs ateliers ou à la salle des fêtes. Un flyer de présentation est en cours de composition pour une diffusion sur le département et sur le village.

Concert de l'Ensemble Instrumental de Tarbes

Dimanche 17 octobre, l'Ensemble Instrumental de Tarbes se produira à l'église abbatiale dans le cadre de la programmation des Escales d'Automne initiée par le Conseil Départemental.

Divers

Moutouade du comité des fêtes, programmée le samedi 23 octobre.

Week-end de l'humour organisé par l'Association Entonnoir les 20 et 21 novembre prochains.

Fin du conseil municipal à 20h.